



LES BAINS DU LAC

Annexe 3

REGLEMENT INTERIEUR ESPACE CARDIO / BIKING / FITNESS (COMPLETE LES DISPOSITIONS GENERALES)

Article 1 : Droit d'accès et obligations

1.1 - L'accès à l'espace Cardio-Biking et Fitness est réservé aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée (sous forme unitaire, achat de multi-entrées et / ou avec Pass illimité).

L'accès à l'espace Cardio/ Biking – Fitness donne droit aux prestations suivantes :

- Accès aux vestiaires de la partie Bien – être / Balnéothérapie / Cardio / Biking / Fitness,
- Accès aux salles Cardio - Biking de manière libre pendant l'ouverture indiquée dans le hall d'accueil et sur le site internet (hors séances coachées de RPM),
- Accès à la partie bien être – balnéothérapie et la halle sportive et ludique uniquement en cas d'acquisition de la formule « Tout Espace »,

L'accès à la partie Fitness n'est autorisé que sur réservation (auprès des hôtesses d'accueil, de la borne interactive située dans le hall d'accueil, sur internet) et en présence du coach Fitness.

Cette réservation n'est possible qu'avec un identifiant numérique personnel et l'acquisition d'un bracelet destiné à cumuler les activités (moyennant 5 €) qui devront être sollicités auprès des hôtesses d'accueil pour la première utilisation.

Toute personne présente dans l'espace Cardio / Biking - Fitness devra être munie d'un justificatif bracelet identifiable sous forme de code couleur non cessible, remis par les hôtesses d'accueil, attestant qu'elle s'est bien acquittée de son droit d'accès.

Dans le cas contraire, la direction se réserve le droit d'exclure de l'espace les personnes qui ne sont pas autorisées à y accéder, ainsi que de sanctionner toute personne ayant permis l'accès.

Tout le personnel de l'établissement se réserve le droit d'effectuer un contrôle à n'importe quel

moment de la journée.

I. 2 - L'espace Cardio / Biking / Fitness n'est accessible qu'aux personnes de 18 ans et plus ; une pièce d'identité pourra être exigée.

L'accès est interdit :

- A toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente,
- Aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- Aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat médical de non contagion.

Article 2 : Contre-indications médicales

Toute personne qui utilise le matériel cardio-vasculaire, engage sa responsabilité et doit s'être assurée auprès d'un médecin qu'il n'a pas de contre-indication pour la pratique de ces activités.

Ces activités sont déconseillées :

- Aux personnes ayant des problèmes cardiaques, pulmonaires...,
- Aux femmes enceintes,
- Aux personnes faisant de l'hypertension,
- Aux personnes ayant de l'asthme.

Article 3 : Hygiène et sécurité

Il est obligatoire :

- De porter une tenue de sport et des chaussures propres adaptées pour la pratique du cardio timing (pas de pratique en maillot de bain ou torse nu),
- Les chaussures, de type basket, doivent être propres et sont réservées exclusivement à la pratique des activités de salle,
- Une serviette de toilette est obligatoire afin de protéger et nettoyer de la transpiration les appareils et tapis de sol,
- D'installer une serviette avant d'utiliser une machine,
- De nettoyer grâce aux produits mis à disposition les machines après utilisation.

Il est interdit :

- D'utiliser le matériel présent dans l'espace Cardio / Biking pour toute autre utilisation que celle prévue normalement,
- D'accéder dans la salle fitness sans la présence autorisée de l'éducateur sportif référent,
- De prodiguer des conseils sportifs ou d'entraîner des personnes au sein des salles Cardio/Biking : seul l'éducateur sportif référent est compétent,
- D'accéder à l'espace Cardio / Biking / Fitness en maillot de bain,
- De manger (un espace de restauration « La Terrasse » est aménagé au sein de l'établissement pour cet usage), cracher ou fumer,
- D'introduire des bouteilles en verre,
- De photographier ou de filmer pour toute diffusion publique,
- D'introduire des objets dangereux pour les autres usagers ou pour l'établissement tels que : couteaux...,

- De laisser des débris dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet,
- D'utiliser des appareils musicaux à haut-parleur (poste de radio...),
- D'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée,
- D'avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers, ou gênant la quiétude des lieux.

Article 4 : Horaires d'ouverture

Les horaires et périodes d'ouvertures au public sont disponibles à l'entrée de l'établissement et sur le site internet des Bains du Lac.

Les heures d'ouverture de l'espace Cardio / Biking / Fitness sont modifiables en fonction de la saison et de la fréquentation.

L'évacuation de l'espace Cardio / Biking / Fitness s'effectue 20 minutes avant la fermeture.

Article 5 : Utilisation de l'espace Cardio / Biking / Fitness

L'espace Cardio / Biking / Fitness, situé au premier étage de l'équipement, est accessible par l'intermédiaire des vestiaires de l'espace Balnéothérapie / Cardio / Biking / Fitness.

L'accès se fait obligatoirement par les escaliers depuis cet espace (hors PMR qui utiliseront l'ascenseur après en avoir fait la demande aux hôtes d'accueil, et qui seront ainsi accompagnés).

L'espace Cardio / Biking / Fitness est accessible aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée. (Présence du bracelet de couleur remis par l'accueil au poignet)

Article 6 : Utilisation de l'espace FITNESS

Un éducateur sportif référent est présent (sur ses horaires de travail et selon la programmation définie des activités fitness) pour accompagner les usagers dans leurs séances.

Article 7 : Respect et règlement

7. 1- La non observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par la direction qui se réserve le droit de résilier le cas échéant l'abonnement sans préavis ni remboursement de l'utilisateur incriminé.

7. 2 - Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres usagers), la personne incriminée concernée sera expulsée immédiatement et sans remboursement.

7. 3 - La fréquentation de l'espace Cardio / Biking / Fitness implique le respect du présent règlement intérieur que du règlement portant sur les dispositions générales, et ce dans un souci de bien être pour l'ensemble des utilisateurs.